

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine »

Compte rendu de la réunion du 04 septembre 2007

Etaient présents :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil
M. Paul CAULIER, SIDEN France
M. Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-saint-Marc
M. Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N° 1, Maire de Croisilles, Président de la Communauté de Communes du sud-Arrageois
Mme Coralie FLEURQUIN, Communauté Urbaine d'Arras
M. Patrice FOURDRINOY, DDAF 62, MISE 62
M. Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Patrick MARLIERE, Directeur d'AGATE FRANCE
M. Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée

Absents, excusés :

M. Jean AVRONSART, Maire de Wancourt
M. Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Mme Anne-Laure BUYSSCHAERT, Syndicat Mixte du SCOT du Douaisis
M. Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS
M. René CHRZAN, Conserverie BPL
Mme Renée COMELLI, Maire de PELVES
M. Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. André COURTECUISSÉ, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
M. Félix DACQUET, Président du SIVOM de la Vallée du Cojeul
M. Henri DELAMBRE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Patrick DELEBECQUE, DDE 59
M. Dominique DELEPLACE, Maire de Ligny-Thilloy
M. Pierre DEMAREST, Compagnie Générale des Eaux
Mme Thiphaine DERNONCOURT, MNLE Sensée
M. Jacques DEWULF, DDAF 59
M. Bernard DHENRY, association Trinquise Environnement
M. Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. Denis DURBISE, Conseil Général du Nord
M. Régis DURIEZ, association « les amis de la Vallée du Trinquise »
M. Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand, Président du Syndicat des propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais
Mme Myriam FINET, Communauté de Communes des Vertes Vallées
M. Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)
M. Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
M. Jacques LENFANT, DDE 59

M. Michel LENOIR, Maire de Boiry-sainte-Rictrude
M. André LEPRINCE, Maire de Behagnies
M. Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
M. Fabien MARTIN, DDAF du Pas-de-Calais
M. Bernard MATTON, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62
M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux
M. Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis
M. Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord
M. Marcelin PETIT, Président du Comité Trinquise Environnement
Mme Stéphanie PINSON, BRGM
M. Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont
M. Daniel QUENSON, président du SIVAL, adjoint au Maire de Roeux
M. Daniel TABARY, Maire de Fremicourt
Mme Aurélie THIBAUT, Syndicat Mixte du SCOT du Douaisis

M. DUE accueille les membres et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour :

1/ Présentation du bureau d'expertises météorologiques AGATE France, et de son outil d'aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement, par *Patrick MARLIERE, Directeur* ;

2/ Concernant la production et la distribution de l'eau potable

- La réglementation relative à la création et à la protection d'un captage, par *Patrice FOURDRINOY, MISE 62* ;
- Les différents modes de gestion ;
- Les collectivités de production et de distribution d'eau sur le périmètre du SAGE de la Sensée ;
- L'état des lieux de la protection des captages.

Il laisse la parole à M. MARLIERE afin qu'il présente le bureau d'expertises qu'il dirige.

1/ Présentation du bureau d'expertises météorologiques AGATE France, et de son outil d'aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement

La présentation est jointe en annexe 1.

Principaux propos retenus :

M. MARLIERE indique que les services liés à la météorologie sont des vecteurs de communication, ils intéressent le plus les populations. Par exemple, sur le stand de la foire expo de Douai, les gens sont très intéressés de voir comment se déroule l'animation d'un bulletin météo similaire à celui présenté à la télévision.

M. DUE demande le coût d'un service météo avec alertes.

M. MARLIERE répond que le service avec les alertes mis en ligne sur le site Internet de la collectivité coûte environ 1500 €/an. Il suffit ensuite de s'inscrire en ligne pour obtenir ses alertes, neige, verglas,

... Différentes catégories de professionnels sont intéressées, tels que les chauffeurs de taxi dont leur métier dépend des conditions climatiques.

M. DUE demande quel est le degré de fiabilité des prévisions.

M. MARLIERE signale que les prévisions sont issues d'un modèle. A court terme, elles sont très fiables, mais plus on s'éloigne du temps initial, plus la qualité de la prévision se dégrade. Les conditions sont aussi des facteurs de perturbations de la fiabilité des prévisions. Par exemple, lorsqu'un anticyclone est bien installé depuis un certain temps, on peut prédire combien de temps il sera encore présent avec un bon coefficient de précision. Sur le site Internet, les prévisions pour les 15 prochains jours sont les pages les plus regardées. On nous demande également des prévisions saisonnières. Il existe des personnes qui communiquent le temps qu'il fera dans 3 ans. La prévision est bonne pour un terme de 36 heures, au-delà elle est de qualité moyenne. Aujourd'hui, il faut prendre en compte le changement climatique qui s'opère. L'augmentation de CO2 augmente le volume d'eau présent dans l'atmosphère, d'où les phénomènes seront plus violents dans les années à venir. La situation risque d'empirer puisque des nations exploitent encore le charbon que les pays comme la France ont abandonné il y a quelques décennies.

M. FOURDRINOY demande si le procédé a été développé pour l'irrigation.

M. MARLIERE précise que non, mais cela fait partie des perspectives de développement, notamment avec les chambres d'agriculture. Dans la région, il existe neuf zones climatiques différentes. A Saint Omer, il pleut 1400 l/m²/an, du côté de Croisilles, environ 700.

M. HERBO déclare qu'il serait intéressant d'avoir une surveillance et un système d'alerte à Saint Léger.

M. MARLIERE avance que la difficulté des alertes réside dans la diffusion des informations à tous les habitants. Aux Etats-Unis, la méthode employée est la même que pour l'alerte enlèvement, elle est donc efficace. La télévision et la radio sont coupées pour permettre la diffusion des messages. En Europe, les dispositifs mis en place sont généralement insuffisants.

2/ La réglementation relative à la création et à la protection d'un captage.

Les documents distribués et commentés lors de la réunion sont joints en annexe 2.

Principaux propos retenus :

M. HERBO s'interroge sur l'application de la loi par rapport aux forages existant avant l'implantation de périmètre de protection.

M. FOURDRINOY indique que l'existant n'est pas modifié, il reste sauf cas particulier.

M. HERBO décrit le cas d'un exploitant agricole qui a obtenu une autorisation pour créer et exploiter un forage. Mais il s'est avéré que la localisation finale du forage était différente de plus de 100m par rapport à l'emplacement prévu initialement, et qu'il cause des problèmes aux zones humides situées à proximité.

M. FOURDRINOY déclare que l'exploitant doit signaler s'il a modifié la position du forage. Il ajoute que certaines personnes commencent les travaux avant que ne soit instruit le dossier. Les délais d'instruction sont de 3 mois pour une déclaration et 9 mois pour une autorisation. Il faut encore compter les délais pour les travaux, ce qui explique que certains n'attendent pas. Il explique que la loi sur l'eau de 2006 a tout changé, notamment concernant l'irrigation. On est passé des mètres cubes par

heure, à des seuils par an. Et l'effet pervers de tout cela, c'est que cela n'est pas favorable aux économies d'eau.

M. BOUSSEMARD souhaite savoir si les périmètres de protection doivent être modifiés si la capacité de prélèvement est augmentée.

M. FOURDRINOY indique que c'est une obligation. Aussi, pour protéger un captage, il faut vérifier la faisabilité de la protection par rapport à l'eau potable, et les impacts avec les forages voisins situés dans un rayon de 500m. Celui déjà installé est prioritaire, le droit d'antériorité s'applique. Ensuite, des prélèvements d'essais sont réalisés pour étudier l'impact sur l'environnement et les zones humides, l'objectif étant de préserver l'intérêt général. D'où, les essais doivent être de longue durée pour voir les effets et définir des seuils d'exploitation. C'est actuellement le débat du champ captant de la Trinquise, il faut trouver les limites. Et il convient d'appréhender le comportement de la masse d'eau. Les prélèvements agricoles augmentent, il faudra trouver des limites pour satisfaire les irrigants sans porter préjudice à l'environnement.

M. HERBO signale que le champ captant de Férin a augmenté sa capacité de prélèvement. Elle s'élève à environ 28 000 m³/jour, autorisée dans les années 80. Seulement depuis 1980 les conditions ont évolué, il faudrait mener une étude d'impact.

M. FOURDRINOY déclare que c'est l'un des enjeux du SAGE de définir des limites. Il y a déjà des seuils de crise et d'alerte qui ont été mis en place dans le cadre des arrêtés sécheresse. Ils sont affinés d'année en année, ils évoluent. On gère des tendances vis-à-vis de l'opinion publique.

M. HERBO avance que la nappe baisse et que les sources s'éloignent de leur emplacement d'origine.

M. FOURDRINOY explique que la situation évolue au sein de cycle de plusieurs dizaines d'années, peut être de 30 ans. On peut ainsi passer d'un minimum à un maximum en l'espace de 18 mois. Il nous faut avoir des outils de gestion plus précis, avec plus de recul. L'urgence est d'avoir des systèmes de comptage et de référence pour apprécier le fonctionnement.

M. HERBO rappelle que la pérennité de la rivière recule de plus en plus.

M. THIEBAUT indique que l'étude hydraulique a pour objectif principal d'améliorer nos connaissances sur le fonctionnement hydraulique du bassin. Pour atteindre cet objectif, des stations de mesures ont été mises en place sur la nappe et les cours d'eau, les mesures étant réalisées chaque semaine depuis septembre 2005 et ce jusque septembre 2008, et plus si nécessaire.

M. FOURDRINOY précise que l'objectif de la nouvelle loi n'est plus d'autoriser individuellement, mais d'avoir une enveloppe globale par bassin. Un mandataire pour l'irrigation sera nommé, il gèrera cette enveloppe qu'il répartira parmi les différents irrigants du bassin. L'enveloppe étant reconductible d'année en année, elle évoluera selon les conditions. Cette démarche existe déjà sur la Lys, avec les eaux de surface, le mandataire gère les conflits éventuels entre les adhérents. Il ajoute qu'avec la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, l'obtention de résultats est une obligation. Si les quotas sont dépassés, la France encourt des pénalités.

M. HERBO avance qu'il faudrait augmenter le débit d'arrivée d'eau par le canal Seine Nord.

M. FOURDRINOY confirme que l'une des solutions passe par la diversification des ressources. Concernant la carte d'avancement des procédures de protection dans le Pas-de-Calais, il indique que 223 sites sont protégés, 44 sont en cours, et 44 ne sont pas protégeables. Le but de la protection est d'éviter la pollution bactériologique ou accidentelle. Un hydrogéologue expertise le site, en fait l'état

des lieux. Si de grands risques sont encourus, le site est déclaré non protégeable. Dans le périmètre immédiat, les interdictions sont fortes ; dans le périmètre rapproché, en général, les nouveaux forages sont interdits, l'épandage de lisier également ; dans le périmètre éloigné, il s'agit de faire du préventif.

M. HERBO soulève la situation d'une station essence à Arleux qui s'est installée dans le périmètre de protection du champ captant.

M. FOURDRINOY indique que son installation n'est pas incompatible, une réglementation précise à l'encontre de la station a due être définie.

3/ Les différents modes de gestion

Service exploité en gestion directe

- Régie directe par la collectivité locale (commune ou groupement de collectivités), qui prend en charge l'ensemble de l'investissement et de l'exploitation liés à l'exécution du service.

Service exploité en gestion indirecte

- La concession : il s'agit d'un contrat par lequel la collectivité charge une entreprise de réaliser à ses frais les investissements nécessaires à la création du service (réseau et installations) et de faire fonctionner celui-ci à ses risques et périls, l'entreprise se rémunérant au moyen d'une redevance;
- L'affermage : les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service ne sont pas construits par l'exploitant (ou le fermier), mais confiés par la collectivité qui en a assuré le financement. Le fermier ne se voit donc confier que la seule exploitation du service.

4/ Les collectivités de production et de distribution d'eau sur le périmètre du SAGE de la Sensée / l'état des lieux de la protection des captages.

Les cartes distribuées et commentées lors de la réunion sont jointes en annexe 3.